



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1662-20

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 21 juillet 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1662-20 modifiant le règlement de lotissement numéro 1529-17 afin d'ajouter des exemptions quant à l'obligation de cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 3 septembre 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 3 septembre 2020.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques